

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Jeudi 25 janvier 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le *vendredi 19 janvier 2018* s'est réuni le jeudi 25 janvier 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge CALZAVARA Martine, CARRERE-GALDIN Nicole, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, Adjoints, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CHRISTEN Roland, COUZINEAU Patrick, ANGELY Lydie, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, MARCHAND Jean-Pierre, SPECOGNA Marilyn, Hervé BROUILLON, MAHIEU Anne, HOCQUELET Joël, CILLIERES Charles, CERUTI Michel, GAY Laurent, MANIER Bernard, MAURIN Patrick Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, BALLEREAU Marie-Catherine, BRETAGNE Karine, FIGUÈS Fatima, BORDERIE Sophie,

Pouvoirs : de BALLEREAU Marie-Catherine à MARCHAND Jean-Pierre, de BRETAGNE Karine à CAMPS Brigitte, de FIGUES Fatima à MAHIEU Anne, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël

A.01

**PRESENTATION DE L'ETUDE TECHNICO FINANCIERE EN VUE DE LA
CREATION DES POLES D'ECHANGES MULTIMODAUX**

Monsieur le Maire invite M. Michel COUZIGOU, Vice-président de VGA, à présenter l'avancée de l'étude technico-financière menée en vue de la création des pôles d'échanges multimodaux de Marmande et de Tonneins.

Depuis septembre 2015, une étude de faisabilité technique et financière a été réalisée par Val de Garonne Agglomération, sur les gares de Marmande et de Tonneins ainsi que sur les moyens et les infrastructures de transport les desservant. L'objectif de cette étude était de préciser la pertinence du projet de création de Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) sur ces deux sites. Au regard des résultats de cette étude et du plan de financement, le Comité de Pilotage (COPIL) a proposé de valider la réalisation de ces 2 PEM et de lancer les actions afférentes, à savoir ; les acquisitions foncières et le choix d'un Maître d'œuvre.

Le 21 janvier 2016, étaient présentées devant le conseil communautaire, les orientations d'aménagement et de fonctionnement des deux pôles d'échanges ainsi que de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Le 12 octobre 2017, le comité de pilotage se réunissait en vue de valider définitivement ces orientations et d'examiner le plan de financement prévisionnel. Pour rappel, VGA a obtenu une aide de près de 1,7 million d'euros dans le cadre de l'appel à projets « Transports collectifs et mobilité durable » pour le projet de PEM et de BHNS.

Le comité de pilotage (COPIL) a décidé de suspendre l'étude pour la réalisation du BHNS sur les boulevards de Marmande. En effet, les contraintes financières (reste à charge de près de 85 % pour VGA) et techniques (impossibilité de réaliser un report de fréquentations

routières des boulevards sur une rocade encore non achevée) sont réhabilités pour mettre en œuvre le projet de BHNS.

Ainsi et au regard de ces contraintes techniques et financières, le COPIL n'a développé d'orientations que sur la partie PEM du projet initial. Le coût prévisionnel global de la réalisation des PEM sur Marmande et Tonneins s'élève donc à 4 405 000 € HT soit 5 286 000 € TTC qui pourraient être financés comme suit.

Nature des Dépenses		Partenaires	Taux d'intervention	Subventions
PEM de MARMANDE		Europe (FEDER)	31,03%	1 366 672,00 €
Etudes (Maîtrise d'Œuvre / SPS / Bureau contrôle)	261 000,00 €	Etat	7,30%	321 500,00 €
Acquisitions Foncières	782 000,00 €	Région Nouvelle Aquitaine	19,95%	878 750,00 €
Travaux Bâtiments Pôle d'Echanges	200 000,00 €	Total des subventions	58,27%	2 566 922,00 €
Travaux Création Parking Voiries PEM	2 075 000,00 €	Reste à charge Bloc Communal	41,73%	1 838 078,00 €
PEM Marmande Sous Total HT	3 318 000,00 €	Participation Marmande ⁽¹⁾	16,62%	732 089,00 €
PEM de TONNEINS		Participation Tonneins ⁽¹⁾	4,24%	186 950,00 €
Etudes (Maîtrise d'Œuvre / SPS / Bureau contrôle)	99 000,00 €	Participation VGA	20,86%	919 039,00 €
Acquisitions Foncières	108 000,00 €	Total des recettes sur HT		4 405 000,00 €
Travaux Bâtiments Pôle d'Echanges	100 000,00 €	FCTVA	16,40%	867 115,44 €
Travaux Création Parking Voiries PEM	780 000,00 €	Reste à charge VGA sur TVA		13 884,56 €
PEM Tonneins Sous Total HT	1 087 000,00 €	Total des recettes sur TTC		5 286 000,00 €
Total Global pour les 2 PEM				
Montant total HT	4 405 000,00 €	(*) La participation communale correspond à 50% du reste à charge du bloc communal, conformément aux dispositions des articles 3a) et 5a1) de la définition de l'intérêt communautaire de la voirie		
TVA	881 000,00 €			
Montant total TTC	5 286 000,00 €			

La participation de Marmande est inscrite au PPI de la ville sur les exercices 2019 et 2020.

A présent, le Conseil Communautaire dans sa séance du 30 novembre 2017 a décidé d'engager la réalisation de ce projet dans une opération unique pour le PEM de Marmande et le PEM de Tonneins. Pour cela, VGA lancera le marché de maîtrise d'œuvre visant à répondre aux enjeux de cette opération en particulier, la gestion des surfaces dédiées au stationnement des usagers, la gestion des accès sur les voies de circulation, la gestion des transports en commun, la gestion des vélos (usagers, location,...).

Afin de s'adjoindre les services d'un maître d'œuvre, une procédure de consultation doit être lancée.

Cette prestation d'un montant prévisionnel de 256 000 € HT, soit 307 200 € TTC, devrait, conformément au code des marchés publics, faire l'objet d'une procédure de concours. Toutefois, considérant que les travaux à réaliser pour ce projet sont des travaux d'infrastructures et de réhabilitation d'ouvrages existants, il est proposé, conformément aux dispositions de l'article 90 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, de déroger à la procédure de concours, cette dernière n'apportant aucune plus-value au projet, et de recourir à la procédure d'appel d'offres.

Par ailleurs, ce marché de maîtrise d'œuvre se divise en 2 tranches : une tranche ferme correspondant à la phase de conception jusqu'au stade Avant-Projet (AVP) et une tranche conditionnelle correspondant à la phase de consultation des entreprises et de réalisation des travaux. Cette solution permet à l'assemblée délibérante, en fonction de l'évolution du contexte dans lequel s'inscrit ce projet, de pouvoir le suspendre ou l'arrêter à tout moment.

Le COPIL orientera les études complémentaires du futur maître d'œuvre qui présentera régulièrement son travail de conception.

Dans le même temps, VGA finalisera les différentes acquisitions foncières auprès de la SNCF. A ce titre, une enveloppe globale, pour les PEM de Marmande et de Tonneins, de 890 000 € a été intégrée au plan de financement.

Les travaux pour le PEM de Marmande devraient débuter au début de l'année 2019, soit après la mise en accessibilité de la gare de Marmande assurée par la SNCF et se terminer à la fin de l'année 2020. Les travaux pour le PEM de Tonneins devraient débuter dans le courant de l'année 2020, soit également à la fin des travaux de mise en accessibilité de la gare de Tonneins, et se terminer dans le courant de l'année 2021.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Prend acte** de la création des deux pôles d'échanges multimodaux par Val de Garonne Agglomération à Marmande et à Tonneins, selon le calendrier de travaux ci-dessus.
- Précise** que les dépenses correspondantes sont inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement de la Ville sur les exercices 2019 et 2020.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 –
Dossier adopté à l'unanimité


Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 26 janvier 2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 31.01.2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 31.01.2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

